



Annecy, le 29 décembre 2024
Solennité de la Sainte Famille

JUBILÉ 2025 « Pèlerins de l'espérance »

Yves Le Saux
Evêque d'Annecy

DÉCRET

Le Pape François a ouvert la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre le 24 décembre dernier marquant ainsi le début du Jubilé ordinaire de 2025. Celui-ci s'achèvera le 6 janvier 2026 en la solennité de l'Épiphanie du Seigneur.

Dans la bulle d'Indiction du Jubilé ordinaire de l'année 2025, *Spes non confundit* (9 mai 2024), le Pape François invite à découvrir la grâce de l'Indulgence jubilaire : « L'indulgence, en effet, permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée ».

La Pénitencerie Apostolique précise les lieux où l'on pourra recevoir la grâce de l'Indulgence pendant l'Année Jubilaire (Note de la Pénitencerie Apostolique du 13 mai 2024) :

- Tout lieu lié au jubilé à Rome et en Terre Sainte,
- La cathédrale du diocèse,
- D'autres lieux choisis par l'Ordinaire [l'Évêque] du lieu.

Par ce décret, j'établis que tous les fidèles qui le désirent pourront recevoir l'Indulgence plénière¹ dans le diocèse en se rendant en pèlerinage ou en accomplissant une visite :

- ❖ à la Cathédrale Saint Pierre d'Annecy
- ❖ à la Basilique de la Visitation d'Annecy
- ❖ au Sanctuaire de la Bénite Fontaine de la Roche-sur-Foron
- ❖ à la Basilique Saint François de Thonon-les-Bains.

Cette possibilité est offerte à toutes et à tous !

Claude Bonnardot
Chancelière



Yves Le Saux
Evêque d'Annecy

¹ Cf la note sur les conditions réception de la grâce de l'Indulgence plénière



Yves Le Saux
Evêque d'Annecy

Annecy, le 29 décembre 2024
Solennité de la Sainte Famille

JUBILÉ 2025
« Pèlerins de l'espérance »
RECEPTION DE LA GRACE DE
L'INDULGENCE PLENIERE

Chers frères et sœurs,

Le Pape François a ouvert la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre le 24 décembre dernier marquant ainsi le début du Jubilé ordinaire de 2025. Celui-ci s'achèvera le 6 janvier 2026 en la solennité de l'Épiphanie du Seigneur.

C'est un grand moment de grâces pour toute l'Église, « une année de bienfaits accordée par le Seigneur » (cf. Isaïe 61,2) !

Les pèlerins du monde entier vont converger vers Rome pour y passer par la Porte Sainte.

L'année jubilaire sera ouverte officiellement à Annecy lors de la messe du 29 décembre à la cathédrale d'Annecy.

Il sera possible de recevoir la grâce du Jubilé dans le diocèse (Cathédrale Saint Pierre d'Annecy, Basilique de la Visitation d'Annecy, Sanctuaire de la Bénite Fontaine (La Roche-sur-Foron), Basilique Saint François de Thonon-les-Bains).

LA GRACE DE L'INDULGENCE PLENIERE

« Découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée »

Dans la bulle d'indiction du Jubilé ordinaire de l'année 2025, *Spes non confundit* (9 mai 2024), le pape François a souligné que l'Indulgence est l'expression de la miséricorde de Dieu qui « devient indulgence du Père qui rejoint le pécheur pardonné à travers l'épouse du Christ [l'Eglise], et le libère de tout ce qui reste des conséquences du péché ». Il invite à découvrir ce don de l'indulgence jubilaire : « L'indulgence, en effet, permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée ».

Première étape d'un chemin de sainteté pour se relever, changer de direction, aller vers le haut.

Lorsque l'on a trahi, blessé, moralement ou physiquement ses proches ou autrui suite à un comportement délibéré, quelle qu'en soit l'issue, cela laisse des traces, un poids à porter. Le mal que l'on commet nous fait tomber, brise notre cœur.

Se relever, changer de direction, aller vers le haut alors que l'on a pris la direction du bas, autrement dit, se convertir est la première étape d'un chemin de sainteté.

C'est ce que le seigneur produit en nous dans la confession. Le pardon nous relève mais il nous reste les conséquences du mal, le chemin à refaire, les blessures à cicatrifier. Il reste encore à réparer, à reconstruire, à remonter tout ce qui a été brisé, détruit, abaissé en nous par notre péché.

La bonté de Dieu nous a pardonné, elle est encore là pour nous accompagner sur le chemin de la reconstruction. De l'offrande de Jésus sur la Croix qui a tout racheté, nous pouvons recevoir cette *indulgence* que nous dispense l'Eglise : alors nous n'avons pas à réparer plus que nous ne pouvons.

Tout se fait par Dieu, mais rien ne se fait sans nous ; c'est pourquoi cette *indulgence* n'est pas automatique, elle est donnée à ceux qui accomplissent certains actes concrets posés pour grandir en sainteté.

COMMENT RECEVOIR L'INDULGENCE PLENIERE EN 2025 ?

Pour recevoir l'indulgence plénière du jubilé, il faut :

- Recevoir le Pardon par la Confession sacramentelle ;
- Recevoir la Communion eucharistique ;
- Prier aux intentions du pape ;
- Et accomplir l'un des trois gestes proposés ci-après :

Pèlerinage à Rome ;

Ou bien

Pèlerinage à l'un des sanctuaires diocésains : la cathédrale d'Annecy, la Basilique de la Visitation à Annecy, le sanctuaire de la Bénite Fontaine à la Roche-sur-Foron ou la Basilique Saint-François de Sales à Thonon-les-Bains ;

Ou bien

Accomplir une œuvre de miséricorde en visitant des personnes en difficulté (infirmes, prisonniers, vieillards isolés, handicapés...)

L'indulgence peut être reçue plusieurs fois durant l'année jubilaire, mais pas plus d'une fois par jour. On peut la recevoir pour soi ou pour un défunt, c'est une manière concrète de prier pour l'un de nos morts et qu'il soit aidé dans son chemin vers le ciel.



Mgr Yves le Saux
Evêque d'Annecy